

Assemblée générale ordinaire du 10/06/2023

A Ytrac

Le 10/06/2023

A 10 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance remis en main propre contre décharge le 15/05/2023.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° GASQ DAVID détenant 23.500 des parts sociales

2° GRAMOND Mathieu détenant 23.500 des parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 47.000 parts formant le capital de la société.

Monsieur GASQ David préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés avec remis en main propre contre décharge ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

2G DE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Le 10/06/2023
G. GASQ

GRAMOND Mathieu

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2022, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 12.097,07 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 12.097,07 euros, sont affectés comme suit :

- dotation à la réserve légale : 697,07 euros ;
- augmentation du capital social 11.400,00 euros ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir approuvé la deuxième résolution décide d'augmenter suivant l'affectation du résultat le capital social de la société de 11.400,00 euros. Le capital social sera porté à hauteur de 58.400,00 euros.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

 DG

SARL 2G TRANSPORTS

Sarl au capital social de 47.000,00 €

Le capital social étant intégralement libéré, les associés décident d'augmenter ledit capital qui s'élève à la somme de 47.000 Euros, divisé en 47.000 parts de 1,00 Euro chacune, d'une somme 11.400 euros pour le porter à 58.400 Euros par la création de 11.400 parts sociales nouvelles de 1,00 Euros de nominal chacune, numérotées de 47.000 à 58.400, émises au pair, et à libérer intégralement de leur valeur nominale en incorporation de l'affectation du résultat.

Ces 11.400 parts sociales nouvelles seront créées avec jouissance à ce jour. A compter de cette date, elles seront complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident que l'augmentation de capital décidée sous la décision précédente est réservée à :

- Monsieur GASQ David, gérant associé, A concurrence de 5.700 parts sociales, ci :	5.700 parts
- GRAMOND Mathieu, gérant associé, A concurrence de 5.700 parts sociales, ci :	5.700 parts
Total égal au nombre de parts sociales nouvelles :	11.400 parts

Les associés constatent que :

- Les 5.700 parts nouvelles sont immédiatement souscrites par Monsieur GASQ David.
- Les 5.700 parts nouvelles sont immédiatement souscrites par Monsieur GRAMOND Mathieu.
- Les souscripteurs ont libéré l'intégralité du montant de leur souscription en incorporation de l'affectation du résultat.
- Ainsi les parts nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées et que, par suite, l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

da DG



CINQUIEME RESOLUTION

Les associés constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital dont s'agit, décident de modifier les articles 6.1 et 7

- Article 6.1 Apports

In fine...

Au titre de la constitution de la Société le 07/08/2021, les soussignés ont réalisé au profit de la Société les apports suivants :

Apport en numéraire :

- Monsieur David GASQ apporte à la société la somme de cent cinquante euros (150,00 €).
- Monsieur Mathieu GRAMOND apporte à la société la somme de cent cinquante euros (150,00 €).

En rémunération de ces apports, il a été émis 300 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées d'une (1) à 300, réparties comme suit :

David GASQ	150 parts sociales
Mathieu GRAMOND	150 parts sociales
TOTAL	300 parts sociales

Par décisions extraordinaire des associés du 16/08/2021 il a été apporté à la société la somme de 20.700 euros par incorporation des comptes courants d'associés de Monsieur GASQ David et de Monsieur GRAMOND Mathieu.

En rémunération de ces nouveaux apports, il a été émis 20.700 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 300 à 21.000, réparties comme suit :

David GASQ	10.350 parts sociales
Mathieu GRAMOND	10.350 parts sociales
TOTAL	20.700 parts sociales

Soit un total réparti après augmentation du capital social comme suit :

David GASQ	10.500 parts sociales
Mathieu GRAMOND	10.500 parts sociales

4, Rue Pierre et Marie Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

MG DG



TOTAL	21.000 parts sociales
-------	-----------------------

Par décisions extraordinaire des associés du 05/10/2022 il a été apporté à la société la somme de 26.000 euros par incorporation des comptes courants d'associés de Monsieur GASQ David et de Monsieur GRAMOND Mathieu.

En rémunération de ces nouveaux apports, il a été émis 26.000 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 21.001 à 47.000, réparties comme suit :

David GASQ	13.000 parts sociales
Mathieu GRAMOND	13.000 parts sociales
TOTAL	26.000 parts sociales

Soit un total réparti après augmentation du capital social comme suit :

David GASQ	23.500 parts sociales
Mathieu GRAMOND	23.500 parts sociales
TOTAL	47.000 parts sociales

Par décisions ordinaire des associés du 10/06/2023 il a été apporté à la société la somme de 11.400 euros par l'affectation du résultat comptable de l'exercice clôt au 31/12/2023.

En rémunération de ces nouveaux apports, il a été émis 11.400 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 47.001 à 58.400, réparties comme suit :

David GASQ	5.700 parts sociales
Mathieu GRAMOND	5.700 parts sociales
TOTAL	11.400 parts sociales

Soit un total réparti après augmentation du capital social comme suit :

David GASQ	29.200 parts sociales
Mathieu GRAMOND	29.200 parts sociales
TOTAL	58.400 parts sociales



Le capital social est fixé à la somme de cinquante-huit mille quatre cents euros (58.400 €) divisé en 58.400 parts sociales d'un euro (1 €) chacune, libérées à hauteur de 100% numérotées de 1 à 58.400 et réparties de la sorte :

- Mathieu GRAMOND, parts sociales numérotées de 1 à 29.200
- David GASQ, parts sociales numérotées de 29.201 à 58.400

**Le reste de l'article demeure inchangé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

SIXIEME RESOLUTION

Les associés décident de modifier l'articles 2 des statuts (Objet) comme suit :

La Société a pour objet en France et dans tous pays,

- Le transport public routier de marchandises ;
- Le convoyage de toute catégorie de véhicules
- La réparation en atelier de véhicules, le commerce de véhicules
- La location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage ;
- L'aide en tant de que gestionnaire de transport externe
- Toute opération de transport, de location de matériel et d'entreposage ;
- La création ou l'acquisition de tout autre fonds et établissements de même nature ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. ;

et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières (et notamment la conclusion d'emprunts, d'actes de cautionnement ou toutes autres garanties), industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

 DG



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16.2 des statuts, par GASQ David et GRAMOND Mathieu pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, les gérants déclarent la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les gérants et les associés.

Fait en 2 originaux,
À YTRAC
Le 10/06/2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Gasq David
À YTRAC
Le 10/06/2023
Signatures



Gramond Mathieu
À YTRAC
Le 10/06/2023
Signatures



4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101





Annexe

Feuille de présence AGO 10/06/2023

Nom	Prénom	Date de naissance	Fonction	Signature
GASQ	David	15/08/1977	Gérant associé	
GRAMOND	Mathieu	08/04/1994	Gérant associé	
Total				

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

2018390 - SARL 2G TRANSPORTS

Du 01/08/2021 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	40 415.75		40 415.75	
207000000 FONDS COMMERCIAL	44 500.00		44 500.00	
280700000 AMORT FONDS COMMERCIAL	-4 084.25		-4 084.25	
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	11 039.01		11 039.01	
215400000 MATERIEL INDUSTRIEL	11 640.06		11 640.06	
281540000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	-601.05		-601.05	
Autres immobilisations corporelles	112 327.86		112 327.86	
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	120 203.30		120 203.30	
218300000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	6 074.16		6 074.16	
281820000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	-12 727.36		-12 727.36	
281830000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-1 222.24		-1 222.24	
Immobilisations corporelles en cours	33 204.17		33 204.17	
231300000 CONSTRUCTIONS EN COURS	33 204.17		33 204.17	
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	2 065.20		2 065.20	
275000000 DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	2 065.20		2 065.20	
TOTAL (1)	199 051.99		199 051.99	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	36 940.10		36 940.10	
322100000 STOCKS COMBUSTIBLES	8 258.50		8 258.50	
322200000 STOCK PRODUITS D'ENTRETIEN	28 681.60		28 681.60	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 461.36		1 461.36	
409100000 FRS AVANCES ACPTES / CDES	1 461.36		1 461.36	
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	87 920.76		87 920.76	
Autres (3)	29 893.20		29 893.20	
409800000 RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	2 521.20		2 521.20	
445620100 TVA DED IMMOBILISATIONS TN	2 226.83		2 226.83	
4457120100 TVA COLLECTEE TN	66.27		66.27	
445830000 REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	6 971.00		6 971.00	
445860000 TVA S/FACTURES NON PARVENUES	406.15		406.15	
448700000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	7 516.02		7 516.02	
467000000 PRET ARGENT MME BONNEFON MEGA	1 114.28		1 114.28	
468700000 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	9 071.45		9 071.45	
Fournisseurs débiteurs	445.28		445.28	
Disponibilités	37 001.47		37 001.47	
512200000 CIC COMPTE PRINCIPAL	26 325.30		26 325.30	
512300000 CIC 2EME COMPTE	8 490.55		8 490.55	
512400000 CAISSE EPARGNE COMPTE P	2 060.90		2 060.90	
512500000 CIC COMPTE AFFRETEMENT	124.72		124.72	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

2018390 - SARL 2G TRANSPORTS

Du 01/08/2021 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 47 000.00)	47 000.00		47 000.00	
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	47 000.00		47 000.00	
Réserves				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 097.07		12 097.07	
SITUATION NETTE	59 097.07		59 097.07	
TOTAL (I)	59 097.07		59 097.07	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	208 711.95		208 711.95	
1641000000 EMPRUNT ALTITUDE	27 121.05		27 121.05	
1641100000 EMPRUNT CIC FOND DE COMMERCE	62 766.59		62 766.59	
1641200000 EMPRUNT CIC DEPOT CAUTION	4 976.88		4 976.88	
1641300000 EMPRUNT CEPAL RENAULT EJ124	27 914.45		27 914.45	
1641400000 EMPRUNT CEPAL VOLVO FP670	11 023.34		11 023.34	
1641500000 EMPRUNT CEPAL CITERNE	20 900.00		20 900.00	
1641600000 EMPRUNT CEPAL MAN ER517	32 000.00		32 000.00	
1642300000 BILLET FINANCIER 076271	4 180.00		4 180.00	
1642400000 BILLET FINANCIER 076457	6 400.00		6 400.00	
1688400000 SUR EMP AUPRES ETS DE CREDIT	212.21		212.21	
5122100000 CB CIC DEBIT D MATHIEU	3 758.41		3 758.41	
5122120000 CB 9 DIFF CAISSE EPARGNE	2 046.26		2 046.26	
5122140000 CB 4 DIFF CAISSE EPARGNE	5 398.16		5 398.16	
5122150000 CB CIC DEBIT DIF DAVID G	14.60		14.60	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 488.40		1 488.40	
4551GASQ GASQ DAVID COMPTE COURANT	201.43		201.43	
4551GRAMON GRAMOND MATHIEU COMPTE COUR	1 286.97		1 286.97	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	55 003.57		55 003.57	
Dettes fiscales et sociales	69 872.41		69 872.41	
421BONNEM REMUNERATION DUE BONNEFONS M	1 838.37		1 838.37	
421BRUNETJ REMUNERATIONS DUES BRUNET JJ	2 599.03		2 599.03	
421CHANUTM REMUNERATIONS DUES CHANUT M	4 452.37		4 452.37	
421FONTANF REMUNERATIONS DUES FONTANGE F	2 984.30		2 984.30	
421LIAUBET REMUNERATIONS DUES LIAUBET STE	3 330.22		3 330.22	
421MARTRES REMUNERATIONS DUES MARTRES S	882.75		882.75	
4282000000 DETTES POUR CONGES PAYES	4 956.00		4 956.00	
4310000000 URSSAF - CHARGES SALARIALES	10 590.38		10 590.38	
4372000000 CAISSE RET AGIRC-ARRCO	10 033.55		10 033.55	
4374000000 PREVOYANCE KLESIA	1 413.34		1 413.34	
4375000000 MUTUELLE COLLECTIVE	1 417.18		1 417.18	
4377000000 URSSAF GASQ DAVID	4 440.24		4 440.24	
4377200000 URSSAF ECHEANCIER DAVID	10 061.52		10 061.52	
4382000000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	1 982.00		1 982.00	
4386200000 TAXE D'APPRENTISSAGE	108.53		108.53	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

2018390 - SARL 2G TRANSPORTS

Du 01/08/2021 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
4421000000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	133.00		133.00	
4440000000 ETAT IMPOT/BENEFICES	2 196.00		2 196.00	
4455100000 TVA A DECAISSER	3 500.00		3 500.00	
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	2 953.63		2 953.63	
TOTAL (III)	335 076.33		335 076.33	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	394 173.40		394 173.40	
(1) Dont à plus d'un an	128 606.00			
(1) Dont à moins d'un an	206 470.33			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	11 217.43			



Assemblée générale ordinaire du 10/06/2023

A Ytrac

Le 10/06/2023

A 10 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance remis en main propre contre décharge le 15/05/2023.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° GASQ DAVID détenant 23.500 des parts sociales

2° GRAMOND Mathieu détenant 23.500 des parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 47.000 parts formant le capital de la société.

Monsieur GASQ David préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés avec remis en main propre contre décharge ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2022, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 12.097,07 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 12.097,07 euros, sont affectés comme suit :

- dotation à la réserve légale : 697,07 euros ;
- augmentation du capital social 11.400,00 euros ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir approuvé la deuxième résolution décide d'augmenter suivant l'affectation du résultat le capital social de la société de 11.400,00 euros. Le capital social sera porté à hauteur de 58.400,00 euros.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

 DG

SARL 2G TRANSPORTS

Sarl au capital social de 47.000,00 €

Le capital social étant intégralement libéré, les associés décident d'augmenter ledit capital qui s'élève à la somme de 47.000 Euros, divisé en 47.000 parts de 1,00 Euro chacune, d'une somme 11.400 euros pour le porter à 58.400 Euros par la création de 11.400 parts sociales nouvelles de 1,00 Euros de nominal chacune, numérotées de 47.000 à 58.400, émises au pair, et à libérer intégralement de leur valeur nominale en incorporation de l'affectation du résultat.

Ces 11.400 parts sociales nouvelles seront créées avec jouissance à ce jour. A compter de cette date, elles seront complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident que l'augmentation de capital décidée sous la décision précédente est réservée à :

- Monsieur GASQ David, gérant associé, A concurrence de 5.700 parts sociales, ci :	5.700 parts
- GRAMOND Mathieu, gérant associé, A concurrence de 5.700 parts sociales, ci :	5.700 parts
Total égal au nombre de parts sociales nouvelles :	11.400 parts

Les associés constatent que :

- Les 5.700 parts nouvelles sont immédiatement souscrites par Monsieur GASQ David.
- Les 5.700 parts nouvelles sont immédiatement souscrites par Monsieur GRAMOND Mathieu.
- Les souscripteurs ont libéré l'intégralité du montant de leur souscription en incorporation de l'affectation du résultat.
- Ainsi les parts nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées et que, par suite, l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

da DG

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital dont s'agit, décident de modifier les articles 6.1 et 7

- Article 6.1 Apports

In fine...

Au titre de la constitution de la Société le 07/08/2021, les soussignés ont réalisé au profit de la Société les apports suivants :

Apport en numéraire :

- Monsieur David GASQ apporte à la société la somme de cent cinquante euros (150,00 €).
- Monsieur Mathieu GRAMOND apporte à la société la somme de cent cinquante euros (150,00 €).

En rémunération de ces apports, il a été émis 300 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées d'une (1) à 300, réparties comme suit :

David GASQ	150 parts sociales
Mathieu GRAMOND	150 parts sociales
TOTAL	300 parts sociales

Par décisions extraordinaire des associés du 16/08/2021 il a été apporté à la société la somme de 20.700 euros par incorporation des comptes courants d'associés de Monsieur GASQ David et de Monsieur GRAMOND Mathieu.

En rémunération de ces nouveaux apports, il a été émis 20.700 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 300 à 21.000, réparties comme suit :

David GASQ	10.350 parts sociales
Mathieu GRAMOND	10.350 parts sociales
TOTAL	20.700 parts sociales

Soit un total réparti après augmentation du capital social comme suit :

David GASQ	10.500 parts sociales
Mathieu GRAMOND	10.500 parts sociales

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

MG DG



TOTAL	21.000 parts sociales
-------	-----------------------

Par décisions extraordinaire des associés du 05/10/2022 il a été apporté à la société la somme de 26.000 euros par incorporation des comptes courants d'associés de Monsieur GASQ David et de Monsieur GRAMOND Mathieu.

En rémunération de ces nouveaux apports, il a été émis 26.000 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 21.001 à 47.000, réparties comme suit :

David GASQ	13.000 parts sociales
Mathieu GRAMOND	13.000 parts sociales
TOTAL	26.000 parts sociales

Soit un total réparti après augmentation du capital social comme suit :

David GASQ	23.500 parts sociales
Mathieu GRAMOND	23.500 parts sociales
TOTAL	47.000 parts sociales

Par décisions ordinaire des associés du 10/06/2023 il a été apporté à la société la somme de 11.400 euros par l'affectation du résultat comptable de l'exercice clôt au 31/12/2023.

En rémunération de ces nouveaux apports, il a été émis 11.400 parts sociales de la Société d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 47.001 à 58.400, réparties comme suit :

David GASQ	5.700 parts sociales
Mathieu GRAMOND	5.700 parts sociales
TOTAL	11.400 parts sociales

Soit un total réparti après augmentation du capital social comme suit :

David GASQ	29.200 parts sociales
Mathieu GRAMOND	29.200 parts sociales
TOTAL	58.400 parts sociales



Le capital social est fixé à la somme de cinquante-huit mille quatre cents euros (58.400 €) divisé en 58.400 parts sociales d'un euro (1 €) chacune, libérées à hauteur de 100% numérotées de 1 à 58.400 et réparties de la sorte :

- Mathieu GRAMOND, parts sociales numérotées de 1 à 29.200
- David GASQ, parts sociales numérotées de 29.201 à 58.400

**Le reste de l'article demeure inchangé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

SIXIEME RESOLUTION

Les associés décident de modifier l'articles 2 des statuts (Objet) comme suit :

La Société a pour objet en France et dans tous pays,


- Le transport public routier de marchandises ;
- Le convoyage de toute catégorie de véhicules
- La réparation en atelier de véhicules, le commerce de véhicules
- La location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage ;
- L'aide en tant de que gestionnaire de transport externe
- Toute opération de transport, de location de matériel et d'entreposage ;
- La création ou l'acquisition de tout autre fonds et établissements de même nature ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. ;

et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières (et notamment la conclusion d'emprunts, d'actes de cautionnement ou toutes autres garanties), industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101

 DG



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16.2 des statuts, par GASQ David et GRAMOND Mathieu pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, les gérants déclarent la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les gérants et les associés.

Fait en 2 originaux,
À YTRAC
Le 10/06/2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Gasq David
À YTRAC
Le 10/06/2023
Signatures



Gramond Mathieu
À YTRAC
Le 10/06/2023
Signatures



4, Rue Pierre et Marie
Curie
Zac du Puy d'Esban
15130 Ytrac

Mail : exploitation@2gtransports.com
Tel : 04 15 48 01 19

Siret : 902 230 101 00021
TVA : FR84 902 230 101





Annexe

Feuille de présence AGO 10/06/2023

Nom	Prénom	Date de naissance	Fonction	Signature
GASQ	David	15/08/1977	Gérant associé	
GRAMOND	Mathieu	08/04/1994	Gérant associé	
Total				